

N/REF : 21/11/2025 10H12 C:000053 I:02505
V/REF : AC/C33408
V/Email reçu le Vendredi 21/11/2025 à 10H12

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. LHA
IMMEUBLE : HAREL DE LA NOE -LHA
1-4 ,SQUARE LOUIS HAREL
DE LA NOE
35000 RENNES

Rennes, le

30 Novembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 3 SQ LOUIS HAREL DE LA NOÉ - MME DIABY 06 70 41 54 13 / 09 52 60 02 28
LOGEMENT N° 101539, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 4

MOTIF : 2 RADIATEURS NE CHAUFFENT PAS DANS LE LOGEMENT (ROBINETS THERMOSTATIQUES
BLOQUÉS ?)

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 28/11
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE INSTALLATION
CONSTAT : TETE THERMOSTATIQUE BLOQUÉE
DEBLOCAGE DES TETES THERMOSTATIQUES
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL
REMARQUE : DOUBLE VITRAGE CASSÉ

OBSERVATIONS : CL LGESTION Email envoyé le 28/11/25 à 14H40 AGUILLO@AIGUILLON.COM

BONJOUR, SUITE INTERVENTION DU 28/11, PREVOIR REMPLACEMENT DU DOUBLE
VITRAGE DE LA FENETRE. SOUHAITEZ VOUS UN DEVIS?

21/11 : MSG REP
SUITE A DONNER : OUI. LE 28/11/2025 A 12:09

CL LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 28/11/25 A 14:38 MME A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le

relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,00	PBL154-Réparation sur robinet thermost.		2	50,00
				100,00
		TOTAL H.T.		100,00
		T.V.A. a 10,00%		10,00
		TOTAL T.T.C.En EURO		110,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.